



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

Résolution

Les syndicats de l'enseignement sur la situation des réfugiés en Europe : Promouvoir l'éducation : la clé de l'intégration et de l'inclusion

Adopté par la Conférence du CSEE, Conférence régionale de l'Internationale de
l'éducation, Belgrade, 6 - 8 décembre 2016

En application des résolutions adoptées par le 7^{ème} Congrès de l'IE (Ottawa 2015), des résolutions adoptées à la Conférence du CSEE (Budapest 2012) et des résolutions de la Conférence spéciale (Vienne 2014), et dans l'esprit de ces résolutions, la Conférence du CSEE réunie à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016

Reconnait que

1. Les bouleversements des dernières décennies qui engendrent crises, conflits et guerres au Moyen-Orient et en Afrique, ainsi que l'incidence du réchauffement climatique à l'échelle planétaire ont eu pour conséquence de pousser sur les routes de l'exil des millions d'individus fuyant leur pays pour rechercher la sécurité, l'assistance, un abri et des perspectives de vie meilleures dans les pays voisins et en Europe ;
2. L'afflux massif et soudain de migrants, de réfugiés, d'enfants demandeurs d'asile, de jeunes et d'adultes demandant la protection internationale en Europe, a généré la crise humanitaire de la plus grande ampleur que l'Europe ait connue depuis la Deuxième guerre mondiale ;
3. Le personnel de l'éducation et ses syndicats sont des promoteurs essentiels de l'intégration et de l'inclusion pérennes. Ils luttent contre l'extrémisme dans les établissements d'éducation à tous les niveaux et dans la société au sens plus général du terme; cependant, les personnels et les établissements d'éducation sont confrontés aux étudiants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile sans recevoir le soutien pédagogique, financier ou administratif ni l'aide à long terme dont ils ont besoin pour répondre aux besoins de ces étudiants et leur consacrer l'attention requise ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

4. Les coupes sombres pratiquées dans les budgets de l'éducation et dans d'autres services publics au titre de mesures d'austérité, combinées à une profession enseignante de moins en moins attrayante induisent une carence de personnel qualifié de l'éducation, s'agissant spécifiquement de personnes compétentes dans une discipline donnée et qui ont la formation requise pour prendre en considération les besoins des étudiants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ; cette situation pourrait empirer à mesure que les gouvernements nationaux recherchent des moyens de financer leur politique de migration et d'accueil des réfugiés en procédant à de nouvelles coupes budgétaires ;
5. La non-intégration et le manque d'inclusion des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile dans l'éducation et la société représentent chaque année et pour chaque pays une perte s'élevant à plusieurs milliards d'euros, alors que l'intégration réussie pourrait s'avérer un atout appréciable pour la société, même sous l'angle économique ;
6. L'accent mis essentiellement sur les intérêts militaires et financiers dans la Méditerranée a aggravé le déséquilibre existant et détérioré encore plus la situation des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile, et spécifiquement des jeunes filles et des femmes ;
7. L'incapacité des gouvernements européens, en particulier des Etats membres de l'Union européenne, à élaborer une politique de migration qui soit cohérente, dépourvue d'ambiguïté, unifiée et unique, plutôt que fragmentée, et leur incapacité à créer le cadre législatif pertinent, en ce compris le principe fondamental de la solidarité, a causé la mort de milliers d'êtres humains en mer Méditerranée ;
8. Aujourd'hui, les restrictions imposées à la "route des Balkans", la ségrégation, les barrières et les détentions fondées sur la nationalité présumée pour des milliers de migrants, de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes demandant la protection internationale, mettent à mal le respect du droit international ainsi que les valeurs démocratiques, sociétales, civiles et relatives aux droits humains en Europe. L'Union européenne et les États européens devraient unir leurs efforts pour s'assurer que les migrants, réfugiés, demandeurs d'asile et personnes demandant la protection internationale traversent les frontières de manière ordonnée, conformément aux conventions et normes internationales.
9. L'afflux soudain et massif de réfugiés et de personnes déplacées demandant la protection internationale en Europe n'est pas seulement une préoccupation d'ordre humanitaire, c'est également une situation qui a de graves répercussions sur les besoins des pays européens en matière d'intégrité et de sécurité ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

10. En partie à cause de l'urgence de la situation, l'incapacité à élaborer une politique équitable de migration et d'asile a entraîné la montée en puissance des mouvements extrémistes et radicaux sur l'ensemble de l'Europe, ces mouvements trouvant leurs racines profondes dans l'intolérance, la xénophobie et le racisme, avec le consentement tacite de la société.

Prend acte de ce qui suit

11. L'éducation est un droit humain fondamental conçu pour donner à tous les enfants, tous les jeunes et tous les adultes quels que soient leurs milieux socio-économiques et culturels et qu'il s'agisse de populations locales ou de ressortissants de pays tiers, la possibilité de renforcer leurs chances de bénéficier de bonnes conditions de vie, de conditions d'emploi décentes et de participation à la vie économique d'un pays, et elle a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de la compréhension mutuelle et du respect d'autrui ;
12. Les établissements d'éducation à tous les niveaux du système d'éducation devraient être des lieux où règne la sécurité et qui offrent de bonnes conditions sanitaires, dans la recherche du succès de l'enseignement et de l'apprentissage. Il est dès lors essentiel de favoriser la création d'une atmosphère dans laquelle les étudiants peuvent apprendre et le personnel de l'éducation peut travailler dans un cadre positif, sain et sûr, quelles que soient leurs origines socio-économiques ou culturelles ;
13. Le personnel de l'éducation est en première ligne des politiques d'intégration, depuis l'éducation de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur, et il couvre tous les types d'établissements d'éducation. Le personnel de l'éducation est appelé à fournir une éducation de qualité à un nombre sans cesse croissant d'enfants, de jeunes et d'adultes, quel que soit leur statut juridique de migrant, et à prendre en compte différents cadres de référence socio-économiques, différentes compétences linguistiques et questions psycho-sociales qui peuvent les caractériser et qu'ils amènent avec eux ;
14. Les syndicats de l'enseignement sont des acteurs essentiels de la défense et de la promotion des droits du personnel de l'éducation parmi les migrants et les réfugiés, ce qui constitue un élément décisif d'une intégration réussie ;
15. Les établissements d'éducation, les communautés scolaires, le personnel et les syndicats de l'enseignement jouent un rôle fondamental pour aider toutes les personnes déplacées



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

à voir leurs droits humains et leur dignité intégralement respectés, indépendamment de leur statut juridique et conformément au droit international et européen¹;

16. Sur le fond, les syndicats de l'enseignement contribuent à la promotion de la démocratie, de la justice et de la liberté en Europe, et ils ont la largeur de vue nécessaire pour réclamer la solidarité et le respect envers les autres, même si la réduction du nombre d'adhérents peut sembler préoccupante pour certains.

Rappelle ce qui suit

17. Les politiques de l'IE et du CSEE jouent un rôle central dans la recherche de l'égalité d'accès à l'éducation et du traitement équitable des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et de toutes les personnes demandant la protection internationale, et en soutien aux actions menées afin de mieux faire prendre conscience de la nécessité de l'intégration, se fondant sur une éducation de qualité inclusive pour tous, respectant les différences culturelles, ethniques et religieuses, l'âge et le genre ;
18. Les politiques de l'IE et du CSEE militent afin que soit reconnue l'importante contribution qu'apportent les syndicats de l'enseignement dans la lutte contre l'extrémisme et les violences au sein des établissements d'éducation, à tous les niveaux, et dans la société en général ; œuvrent en faveur de l'inclusion de l'éducation à la paix dans tous les programmes de cours et à tous les niveaux de l'éducation et soulignent la nécessité que les syndicats de l'enseignement soient épaulés dans leurs efforts sur ce plan ;
19. Le CSEE invite instamment les gouvernements à donner la priorité aux investissements dans l'éducation et la formation, dans les programmes d'éducation inclusive et dans le personnel de l'éducation, en prenant notamment en compte leurs besoins en matière de formation initiale et de développement professionnel continu dans l'intégration de la diversité, la lutte contre les inégalités, la prise en compte de l'intégration et de l'inclusion des migrants et d'autres enfants et jeunes défavorisés sur le plan socio-économique et ayant des besoins spéciaux, des besoins différents en matière de langue et des origines culturelles diversifiées.

1

En particulier, la directive 2013/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 « Etablissement de normes pour l'accueil des personnes demandant la protection internationale »



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

Affirme avec force l'engagement du CSEE et de ses organisations membres dans la perspective suivante

20. Maintenir leur engagement dans des actions visant à sensibiliser les membres des syndicats de l'enseignement, les étudiants, les parents et la société au sens large dans la perspective de l'éducation inclusive et de la nécessité de l'intégration ;
21. Dénoncer toute politique discriminatoire menée par les gouvernements et toute réaction fondée sur l'intolérance, la xénophobie et le racisme, qui alimente les idéologies d'extrême droite en Europe et risque de créer des divisions au sein de la société et dans le mouvement syndical enseignant même ;
22. Négocier avec les gouvernements les systèmes d'éducation solidaire afin de rendre l'éducation de qualité plus accessible à tous les étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés, en mettant l'accent sur les environnements d'apprentissage inclusif, l'enseignement de qualité et le renforcement des capacités des établissements d'éducation;
23. Négocier avec les gouvernements et les autorités responsables de l'éducation afin que soient mises à disposition des ressources supplémentaires au profit des établissements d'éducation à tous les niveaux de l'éducation, les mesures visées concernant notamment a) des programmes de transition pour les détenteurs de diplômes étrangers, le recrutement de personnel de l'éducation mieux qualifié, issu des populations de migrants et de réfugiés, bénéficiant de contrats garantissant un emploi stable, sûr et durable ; b) la formation des enseignants aux compétences inclusives et interculturelles et à l'apprentissage d'une deuxième langue ; c) la mise à disposition des bâtiments scolaires et des locaux de classe appropriés ; d) le matériel d'enseignement et e) la fourniture de compensation au personnel de l'éducation pour les heures d'enseignement et les heures de travail individualisées ;
24. Renforcer la capacité des syndicats de l'enseignement à donner une formation à leurs membres et aux autres acteurs de l'éducation, s'agissant des compétences interculturelles, du dialogue interculturel, de l'inclusion et du respect mutuel ;
25. Renforcer le soutien des syndicats de l'enseignement au personnel de l'éducation dans les populations de réfugiés et de migrants, en les aidant à faire reconnaître leurs qualifications d'enseignants, en les faisant adhérer aux syndicats de l'enseignement locaux et en les associant aux programmes de formation des syndicats de l'enseignement ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'éducation de qualité*

26. Agir dans le but de promouvoir les capacités linguistiques des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des populations demandant la protection internationale, quel que soit leur âge, dans la/les langue/s officielle/s parlée/s dans le pays hôte, tout en promouvant l'utilisation de la langue maternelle des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des populations demandant la protection internationale, par le biais d'une approche personnalisée et inclusive ;
27. Soutenir l'accès et l'intégration des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et de toutes les personnes demandant la protection internationale dans l'éducation et sur le marché de l'emploi, en incitant les autorités responsables de l'éducation et les établissements d'éducation, tous niveaux confondus, et spécialement dans l'enseignement supérieur, où des programmes sont disponibles en langue anglaise, à offrir des occasions d'apprentissage à ces personnes ;
28. En contribuant à la stratégie de l'IE, mettre à disposition une plateforme CSEE en appui à l'échange entre les organisations membres d'informations concernant leurs actions et leurs bonnes pratiques afin de prendre en considération spécifiquement les défis auxquels sont confrontés les syndicats de l'enseignement et leurs membres dans les pays comptant de larges populations de migrants, de réfugiés, de demandeurs d'asile et de personnes demandant la protection internationale ;
29. En appeler aux autorités responsables de l'éducation au plan régional et au plan national et aux gouvernements, ainsi qu'aux institutions européennes et internationales, afin qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour respecter, protéger les droits à l'éducation et les satisfaire, dans le but d'améliorer l'accès à l'éducation et le succès de l'éducation parmi les populations de migrants, de réfugiés, de demandeurs d'asile, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes ou d'adultes, demandant la protection internationale, en mettant l'accent sur l'environnement d'apprentissage, la qualité de l'enseignement, les programmes de développement de la petite enfance et d'apprentissage accéléré ;
30. Maintenir la pression sur les gouvernements et les institutions européennes et internationales afin qu'elles accordent la priorité à l'investissement public dans l'éducation pour que les objectifs énoncés ci-dessus puissent être atteints à coup sûr.